



Séance du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue à la salle des comités de la maison du Citoyen, 25, rue Laurier, Hull, Québec, le mardi 21 mai 2002 à 9 h 30 à laquelle sont présents : monsieur le maire Yves Ducharme, président, madame Jocelyne Houle, vice-présidente et madame la conseillère et messieurs les conseillers(ère) André Levac, Louise Poirier et Aurèle Desjardins, membres, formant quorum dudit comité.

Également présents : monsieur Mark B. Laroche, directeur général et M^{me} Suzanne Ouellet, greffier et Micheline Larouche, greffière adjointe.

CE-2002-586 **APPROBATION DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PA NO 20 - 12,241,55 \$ ET ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PD NO 19 – 326 777,14 \$, LA LISTE DES RÉQUISITIONS NO 17 - 6,309,54 \$ AINSI QUE LA LISTE DES EMBAUCHES DE PERSONNEL TEMPORAIRE NO 14 – 188 174,00 \$**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE sur recommandation du directeur général, ce comité approuve la liste des pièces de comptes à payer PA n° 20 et accepte le dépôt de la liste des pièces de comptes à payer PD n° 19, la liste des réquisitions n° 17 ainsi que la liste des embauches de personnel temporaires n° 14, à savoir :

Numéro de liste	Description	Montant	Période
PA numéro 20	Pièces de comptes à payer	12 241,55 \$	Du 6 au 10 mai 2002
PA numéro 19	Pièces de comptes à payer	326 777,14 \$	Du 6 au 10 mai 2002
Réquisitions numéro 17	Pièces de comptes à payer	6 309,54 \$	Du 7 mai 2002
Embauches numéro 14	Embauches de personnel temporaire	188 174,00 \$	Du 29 avril au 3 mai 2002

Un certificat du trésorier a été émis le 17 mai 2002.

Adoptée.

CE-2002-587 **RATIFICATION DE LA LISTE DES COMMANDES NUMÉRO C-17 - 132 654,50 \$ - PÉRIODE DU 3 AU 9 MAI 2002**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE conformément à la recommandation du directeur général, ce comité ratifie la liste des commandes numéro C-17 d'un montant total de 132 654,50 \$ pour la période du 3 au 9 mai 2002.

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables requises et à payer les factures suivant les procédures en vigueur.

Un certificat du trésorier a été émis le 17 mai 2002.

Adoptée.

CE-2002-588 **RATIFICATION DE LA LISTE DES LOCATIONS ET DES BIENS NON DURABLES**
NUMÉRO B-17 - 20 893,92 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE sur la recommandation du directeur général, ce comité ratifie la liste des locations et des achats de biens non durables numéro B-17 d'un montant total de 20 893,92 \$ pour la période du 3 au 9 mai 2002.

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables requises et à payer les factures suivant les procédures en vigueur.

Un certificat du trésorier a été émis le 17 mai 2002.

Adoptée.

CE-2002-589 **SOUSSION - 2002 SI 014 - CALCLO 2000 INC. - ABAT-POUSSIÈRE - 26 000 \$**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE sur recommandation du directeur général, ce comité accepte la soumission de Calclo 2000 Inc., 2561, avenue Georges V, suite 110, Montréal Est, Québec, H1L 6S4, pour fournir du chlorure de calcium en flocon et en deuxième lieu pour fournir et pour épandre du chlorure de calcium liquide servant d'abat-poussière sur une partie des routes rurales recouvertes de gravier dans les secteurs de Buckingham et d'Aylmer, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 23 avril 2002 selon les tarifs unitaires (excluant les taxes) indiqués ci-dessous et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Chlorure de calcium en flocon	396,00 \$	/ poche 1 tonne métrique (1 000 kilos)
Chlorure de calcium liquide	0,229 \$	/ litre

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants jusqu'à concurrence des sommes budgétaires disponibles.

Postes	Description
02-31220-521	Chemins ruraux –Entretien et réparations - infrastructures
04-13493	T.P.S. à recevoir (ristourne)

Un certificat du trésorier a été émis le 17 mai 2002.

Adoptée.

CE-2002-590 **SOUSSION – 2002-SI 029 – PÉPINIÈRE ÉMERY – GAUVREAU TOP SOIL – CAMIONNAGE LAVELL - TERRE VÉGÉTALE ET TOURBE**

CONSIDÉRANT QUE la compagnie R.G. Nugent était le plus bas soumissionnaire conforme pour la fourniture de la terre noire pour les secteurs Aylmer, Gatineau et Hull;

CONSIDÉRANT QUE la compagnie R.G. Nugent retire sa soumission puisqu'elle ne peut respecter les prix soumis :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE sur recommandation du directeur général, ce comité accepte les soumissions des compagnies mentionnées ci-dessous aux prix unitaires apparaissant en regard de chacune d'elles, le tout en conformité avec leur soumission en date du 12 avril 2002 et ce, étant les

plus basses soumissions reçues et étant conformes à savoir: «Pépinière Émery» pour la tourbe pour tous les secteurs de la Ville de Gatineau, «Gauvreau Top Soil» pour la terre noire pour les secteurs Aylmer, Gatineau et Hull et «Camionnage Lavell» pour les secteurs Buckingham et Masson-Angers.

Compagnie	Terre noire (m ³) secteur Aylmer secteur Gatineau et secteur Hull	Terre noire (m ³) secteur Masson- Angers et secteur Buckingham	Tourbe non livrée (m ²)	Tourbe livrée (m ²)
Pépinière Émery 600, boul. Maloney Est Gatineau, Québec J8P 7M4			1,50 \$	1,61 \$
Gauvreau Top Soil 3757307 Canada inc. 930,chemin Vanier Aylmer, Québec J9H 5E1	11,25 \$			
Camionnage Lavell 3834, route 315, RR3, Buckingham, Québec J8L 2W8		11,00 \$		

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires concernés jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

POSTE	DESCRIPTION
02-31250-628	Réparation paysager (voirie, aqueduc, égout) – horticulture
02-71420-628	Entretien des parcs et aménagements – horticulture
02-71430-628	Horticulture et arboriculture - horticulture

Un certificat du trésorier a été émis le 17 mai 2002.

Adoptée.

CE-2002-591 SOUMISSION - 2002 SI 038 - ADVANCE CUTTING & CORING LTÉE - COUPE D'ASPHALTE POUR EXCAVATION - 5 568,24 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE sur recommandation du directeur général, ce comité accepte la soumission de «Advance Cutting & Coring Ltée», 1308, Avenue Leeds, Ottawa, Ontario, K1B 3W3 pour la coupe d'asphalte pour excavation, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 23 avril 2002 selon les tarifs unitaires (excluant les taxes) indiqués ci-dessous et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

COUPE D'ASPHALTE (incluant le transport entre les différents endroits lors d'un même appel)

Coupe, profondeur 75 mm	1,38 \$ / mètre linéaire
Coupe, profondeur 100 mm	1,78 \$ / mètre linéaire
Coupe, profondeur 125 mm	2,22 \$ / mètre linéaire
Coupe, profondeur 150 mm	2,68 \$ / mètre linéaire
Coupe, profondeur 200 mm	4,08 \$ / mètre linéaire

COUPE DE BÉTON

Coupe, profondeur 100 mm	4,27 \$ / mètre linéaire
Coupe, profondeur 150 mm	5,99 \$ / mètre linéaire
Coupe, profondeur 200 mm	7,99 \$ / mètre linéaire

FRAIS DE MOBILISATION	36,00 \$ / déplacement
Valeur monétaire minimale requise de travaux	210,00 \$ / appel de la Ville

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants jusqu'à concurrence des sommes budgétaires disponibles.

Poste	Description
02-31210-521	Chemins pavés –Entretien et réparations – infrastructures
04-13493	T.P.S. à recevoir (ristourne)

Un certificat du trésorier a été émis le 17 mai 2002.

Adoptée.

CE-2002-592 **SOUSSION - 2002 SI 060 - SOLDEC INC. - FOURNITURE ET INSTALLATION D'UNE STRUCTURE DE JEUX - 33 976,08 \$**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE sur recommandation du directeur général, ce comité accepte la soumission de Soldec Inc., C.P. 101, Stoneham, Québec, G0A 4P0, pour la fourniture et l'installation d'une structure de jeux au Parc Riviera au montant de 33 976,08 \$ taxes incluses, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et la soumission déposée, ouverte par le service des finances, division approvisionnement, en date du 2 mai 2002 et ce, étant la soumission ayant obtenu le plus haut pointage conformément à la grille d'évaluation autorisée à la résolution C-2002-364.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants:

POSTE	DESCRIPTION	MONTANT
11-71004-001-40849	Remplacement – structure de jeux (8 parcs) parc Riviera-structure de jeux	32 794,56 \$
04-13493	TPS à recevoir ristournes	1 181,52 \$

Les virements de fonds seront effectués de la façon suivante:

POSTE	DESCRIPTION	DÉBIT	CRÉDIT
11-71004-001	Remplacement structure de jeux (8 parcs) // parc Riviera -structure de jeux		2 794,56 \$
11-71004-005	Remplacement– structure de jeux (8 parcs) // parc Coeur-de Marie structure de jeux	2 794,56 \$	

Un certificat du trésorier a été émis le 17 mai 2002.

Adopte.

CE-2002-593 **ACCEPTATION - PROPOSITION D'ASSURANCE - BARGES**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE sur recommandation du directeur général, ce comité accepte la proposition d'assurance présentée par la compagnie Marsh Canada Limitée, 2200 avenue McGill College, Bureau 300, Montréal, Québec, H3A 3P8 pour la couverture d'assurance des barges utilisées dans le cadre des Grands feux du Casino.

De plus, ce comité retient la couverture en responsabilité civile pour une valeur de 5 000 000 \$ avec une franchise de 1 000 \$.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants:

POSTE	DESCRIPTION	MONTANT
19100-429-40850	Gestion des assurances autres assurances	4 856,92 \$
04-19100	Dépenses payées d'avance	3 427,08 \$

Un certificat du trésorier a été émis le 17 mai 2002.

Adoptée.

CE-2002-594 **DEMANDE D'EXEMPTION DE LA TAXE FONCIÈRE ET DE LA TAXE SUR LES IMMEUBLES NON RÉSIDENTIELS À LA COMMISSION MUNICIPALE DU QUÉBEC - ARCHE AGAPE INC. - 19, RUE FRONT (SECTEUR HULL)**

CONSIDÉRANT QUE l'organisme « Arche Agape inc. » a demandé d'être exempté de la taxe foncière et de la taxe sur les immeubles non résidentiels pour un immeuble situé au 19, rue Front, secteur Hull;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la *Loi sur la fiscalité municipale*, cet organisme peut être exempté de la taxe foncière et de la taxe sur les immeubles non résidentiels s'il est reconnu par la Commission municipale du Québec, après consultation avec la Ville :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE sur recommandation du directeur général, ce comité accepte de s'en remettre à la décision de la Commission municipale du Québec à l'effet d'exempter de la taxe foncière et de la taxe sur les immeubles non résidentiels, l'organisme « Arche Agape inc. » pour l'immeuble situé au 19, rue Front, secteur Hull.

Adoptée.

CE-2002-595 **DEMANDE D'EXEMPTION DE LA TAXE FONCIÈRE ET DE LA TAXE SUR LES IMMEUBLES NON RÉSIDENTIELS À LA COMMISSION MUNICIPALE DU QUÉBEC - CARREFOUR JEUNESSE EMPLOI PAPINEAU -110-112, RUE MACLAREN EST (SECTEUR BUCKINGHAM)**

CONSIDÉRANT QUE l'organisme « Carrefour Jeunesse Emploi Papineau » a demandé d'être exempté de la taxe foncière et de la taxe sur les immeubles non résidentiels pour un immeuble situé au 110-112, rue MacLaren Est, secteur Buckingham;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la *Loi sur la fiscalité municipale*, cet organisme peut être exempté de la taxe foncière et de la taxe sur les immeubles non résidentiels s'il est reconnu par la Commission municipale du Québec, après consultation avec la Ville :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE sur recommandation du directeur général, ce comité accepte de s'en remettre à la décision de la Commission municipale du Québec à l'effet d'exempter de la taxe foncière et de

la taxe sur les immeubles non résidentiels, l'organisme « Carrefour Jeunesse Emploi Papineau » pour l'immeuble situé au 110-112, rue MacLaren Est, secteur Buckingham.

Adoptée.

CE-2002-596* MODIFICATIONS - DIVERS RÈGLEMENTS - ÉMISSION D'OBLIGATIONS DE 15 800 000 \$

CONSIDÉRANT QU'en vertu des règlements indiqués ci-dessous et pour les montants inscrits en regard de chacun d'eux, la Ville de Gatineau émettra une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant de 15 800 000 \$, à savoir :

RÈGLEMENT NUMÉRO POUR UN MONTANT DE

Ex-Ville d'Aylmer :

304-85	64 300 \$
318-86	67 100 \$
322-86	39 600 \$
332-86	35 700 \$
339-86	71 900 \$
477-90	250 400 \$
481-90	35 600 \$
711-94	8 500 \$
725-95	16 900 \$
729-95	201 100 \$
733-95	50 800 \$
736-96	9 700 \$
741-96	13 700 \$
743-96	11 500 \$
745-96	33 200 \$
748-97	53 800 \$
793-2001	41 000 \$

Ex-Ville de Buckingham :

74-11	6 400 \$
74-12	9 700 \$
74-20	1 400 \$
74-23	23 900 \$
74-24	31 000 \$
1994-12	40 100 \$
1994-13	119 700 \$
95-0018	259 500 \$
1993-026	10 100 \$
0035-00-96	19 200 \$
0036-00-96	83 800 \$
0038-00-96	106 900 \$
0110-00-01	120 000 \$

Ex-Ville de Gatineau :

528-89	32 500 \$
575-90	7 700 \$
588-90	15 700 \$
592-90	2 800 \$
619-90	5 300 \$
620-90	7 000 \$
621-90	21 100 \$
653-91	6 900 \$
654-91	34 000 \$
655-91	23 600 \$

657-91	7 700 \$
666-91	4 000 \$
667-91	93 800 \$
673-91	1 500 \$
692-91	281 200 \$
711-91	135 100 \$
717-92	426 100 \$
826-94	9 200 \$
834-94	72 000 \$
882-95	25 800 \$
890-95	13 600 \$
911-96	7 400 \$
919-96	7 400 \$
927-96	57 200 \$
934-96	48 400 \$
994-2000	100 000 \$
1035-2000	600 000 \$
1036-2000	216 000 \$
1043-2001	1 500 000 \$
1044-2001	205 000 \$
1053-2001	1 136 000 \$
1054-2001	150 000 \$

Ex-Ville de Hull :

2748	35 000 \$
2760	80 000 \$
2761	1 000 000 \$

Ex-Ville de Masson-Angers :

295-95	75 800 \$
303-96	354 500 \$
307-96	125 000 \$
310-96	187 500 \$
311-96	83 100 \$
312-96	85 100 \$

Ex-Communauté urbaine de l'Outaouais :

398	2 540 000 \$
513	173 300 \$
521	123 500 \$
525	285 200 \$
527	193 400 \$
551	129 400 \$
556	108 200 \$
557	354 200 \$
559	858 800 \$
588	80 000 \$
637	30 000 \$
683	34 000 \$
687	50 000 \$
688	92 000 \$
690	84 000 \$

Nouvelle Ville de Gatineau :

2-2001	1 547 500 \$
--------	--------------

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE sur recommandation du directeur général, ce comité recommande au conseil d'accepter de modifier les règlements indiqués au préambule, afin que chacun d'eux soit conforme à ce

qui est stipulé ci-après, et ce, en ce qui a trait au montant d'obligations spécifié ci-dessous en regard de chacun desdits règlements compris dans l'émission d'obligations de 15 800 000 \$:

1. Les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du 19 juin 2002.
2. Ces obligations seront immatriculées au nom de la Caisse canadienne de dépôt de valeurs ltée et seront déposées auprès de celle-ci.
3. La Caisse canadienne de dépôt de valeurs ltée agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation et agent payeur responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, comme décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales et de la Métropole et la Caisse canadienne de dépôt de valeurs ltée.
4. Pour effectuer les paiements aux adhérents par des transferts électroniques de fonds, la Caisse canadienne de dépôt de valeurs ltée est autorisée à faire des prélèvements directs pour le paiement du principal et des intérêts dans le compte de l'institution financière de la Banque Nationale du Canada située au 920, boulevard Saint-Joseph, Hull.
5. Les intérêts seront payables les 19 juin et 19 décembre de chaque année.
6. Les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs, conformément à la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux*.
7. Les obligations seront signées par le maire et le trésorier. La Ville de Gatineau, comme le permet la loi, a mandaté la Caisse canadienne de dépôt de valeurs ltée pour agir en tant qu'agent financier authenticateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée.

CE-2002-597* ÉMISSION D'OBLIGATIONS - TERME PLUS COURT – RÈGLEMENTS NUMÉROS 2-2002 ET AUTRES

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE sur recommandation du directeur général, ce comité recommande au conseil d'autoriser la Ville de Gatineau à émettre, pour l'emprunt de 15 800 000 \$ effectué en vertu des règlements suivants :

Ex-Ville d'Aylmer :

304-85, 318-86, 322-86, 332-86, 339-86, 477-90, 481-90, 711-94, 725-95, 729-95, 733-95, 736-96, 741-96, 743-96, 745-96, 748-97 et 793-2001;

Ex-Ville de Buckingham :

74-11, 74-12, 74-20, 74-23, 74-24, 1994-12, 1994-13, 95-0018, 1993-026, 0035-00-96, 0036-00-96, 0038-00-96 et 0110-00-01;

Ex-Ville de Gatineau :

528-89, 575-90, 588-90, 592-90, 619-90, 620-90, 621-90, 653-91, 654-91, 655-91, 657-91, 666-91, 667-91, 673-91, 692-91, 711-91, 717-92, 826-94, 834-94, 882-95, 890-95, 911-96, 919-96, 927-96, 934-96, 994-2000, 1035-2000, 1036-2000, 1043-2001, 1044-2001, 1053-2001 et 1054-2001;

Ex-Ville de Hull:

2748, 2760 et 2761;

Ex-Ville de Masson-Angers :

295-95, 303-96, 307-96, 310-96, 311-96 et 312-96;

Ex-Communauté urbaine de l'Outaouais :

398, 513, 521, 525, 527, 551, 556, 557, 559, 588, 637, 683, 687, 688 et 690;

Nouvelle Ville de Gatineau :

2-2001;

– des obligations pour un terme plus court que celui prévu dans ces règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de :

– cinq ans à compter du 19 juin 2002, en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévu pour les années six à neuf, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements numéros suivants :

Ex-Ville d'Aylmer :

477-90, 481-90, 711-94, 725-95, 729-95, 733-95 et 793-2001;

Ex-Ville de Buckingham :

1993-026 et 0110-00-01;

Ex-Ville de Gatineau :

528-89, 575-90, 592-90, 619-90, 620-90, 621-90, 654-91, 655-91, 657-91, 667-91, 692-91, 717-92, 834-94, 882-95, 890-95, 934-96, 994-2000, 1035-2000, 1036-2000, 1043-2001, 1044-2001, 1053-2001 et 1054-2001;

Ex-Masson-Angers :

295-95, 303-96, 307-96, 310-96, 311-96 et 312-96;

Ex-Ville de Hull :

2748, 2760 et 2761;

Ex-Communauté urbaine de l'Outaouais :

398, 513, 521, 525, 527, 551, 556, 559, 588, 637, 687 et 690;

de chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie de la balance due sur l'emprunt.

Dix ans à compter du 19 juin 2002, en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années onze et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements numéros suivants :

Ex-Ville d'Aylmer :

481-90, 711-94, 725-95, 729-95 et 733-95;

Ex-Ville de Buckingham :

1993-026;

Ex-Ville de Gatineau :

994-2000, 1035-2000, 1036-2000, 1044-2001, 1053-2001 et 1054-2001;

Ex-Ville de Hull :

2748 et 2761;

Ex-Communauté urbaine de l'Outaouais :

527, 559, 588, 637, 687 et 690;

de chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie de la balance due sur l'emprunt.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée.

CE-2002-598* PROLONGEMENT - TERME D'EMPRUNT - RÈGLEMENTS NUMÉROS 513-1995 ET AUTRES

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau devait renouveler le 17 juin 2002, pour une période de 5, 10 ou 15 ans, un emprunt au montant de 2 226 000 \$ effectué en vertu des règlements numéros 513, 521, 525, 527, 551, 556, 557 et 559 de l'ancienne Communauté urbaine de l'Outaouais;

CONSIDÉRANT QUE ledit renouvellement ne sera pas effectué à la date prévue et l'émission d'obligations qui comprendra ledit renouvellement sera daté du 19 juin 2002;

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE sur recommandation du directeur général, ce comité recommande au conseil d'accepter d'émettre les 2 226 000 \$ d'obligations de renouvellement pour un terme additionnel de 2 jours à celui originalement prévu aux règlements mentionnés au préambule qui fait partie intégrante de la résolution.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée.

CE-2002-599* PROLONGEMENT - TERME D'EMPRUNT - RÈGLEMENTS NUMÉROS 528-99 ET AUTRES

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau devait renouveler le 17 juin 2002, pour une période de 5 et 10 ans, un emprunt au montant de 1 106 000 \$ effectué en vertu des règlements numéros 528-89, 575-90, 588-90, 592-90, 619-90, 620-90, 621-90, 653-91, 654-91, 655-91, 657-91, 666-91, 667-91, 673-91, 692-91, 711-91 et 717-92 de l'ex-Ville de Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE ledit renouvellement ne sera pas effectué à la date prévue et l'émission d'obligations qui comprendra ledit renouvellement sera daté du 19 juin 2002 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE sur recommandation du directeur général, ce comité recommande au conseil d'accepter d'émettre les 1 106 000 \$ d'obligations de renouvellement pour un terme additionnel de 2 jours à celui originalement prévu aux règlements mentionnés au préambule qui fait partie intégrante de la résolution.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée.

CE-2002-600* PROLONGEMENT - TERME D'EMPRUNT - RÈGLEMENTS NUMÉROS 826-1994 ET AUTRES

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau devait renouveler le 13 juin 2002, pour une période de 5 et 10 ans, un emprunt au montant de 169 000 \$ effectué en vertu des règlements numéros 826-94, 882-95, 890-95, 911-96, 919-96, 927-96 et 934-96 de l'ex-Ville de Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE ledit renouvellement ne sera pas effectué à la date prévue et l'émission d'obligations qui comprendra ledit renouvellement sera datée du 19 juin 2002;

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE sur recommandation du directeur général, ce comité recommande au conseil d'accepter d'émettre les 169 000 \$ d'obligations de renouvellement pour un terme additionnel de 6 jours à celui originalement prévu aux règlements mentionnés au préambule qui fait partie intégrante de la résolution.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée.

CE-2002-601* AUTORISATION - VENTE DE GRÉ À GRÉ - ÉMISSION D'OBLIGATIONS DE 15 800 000 \$

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau émettra une série d'obligations, soit une obligation par échéance, en vertu des règlements numéros :

Ex-Ville d'Aylmer :

304-85, 318-86, 322-86, 332-86, 339-86, 477-90, 481-90, 711-94, 725-95, 729-95, 733-95, 736-96, 741-96, 743-96, 745-96, 748-97 et 793-2001;

Ex-Ville de Buckingham :

74-11, 74-12, 74-20, 74-23, 74-24, 1994-12, 1994-13, 95-0018, 1993-026, 0035-00-96, 0036-00-96, 0038-00-96 et 0110-00-01;

Ex-Ville de Gatineau :

528-89, 575-90, 588-90, 592-90, 619-90, 620-90, 621-90, 653-91, 654-91, 655-91, 657-91, 666-91, 667-91, 673-91, 692-91, 711-91, 717-92, 826-94, 834-94, 882-95, 890-95, 911-96, 919-96, 927-96, 934-96, 994-2000, 1035-2000, 1036-2000, 1043-2001, 1044-2001, 1053-2001 et 1054-2001;

Ex-Ville de Hull :

2748, 2760 et 2761;

Ex-Ville de Masson-Angers :

295-95, 303-96, 307-96, 310-96, 311-96 et 312-96;

Ex-Communauté urbaine de l'Outaouais :

398, 513, 521, 525, 527, 551, 556, 557, 559, 588, 637, 683, 687, 688 et 690;

Nouvelle Ville de Gatineau :

2-2001;

CONSIDÉRANT QUE l'offre décrite ci-dessous, présentée par l'agence sous la gérance de la **Financière Banque Nationale** pour une émission d'obligations de 15 800 000 \$, à savoir :

<u>ESCOMPTE</u>	<u>MONTANT</u>	<u>TAUX</u>	<u>ÉCHÉANCE</u>	<u>LOYER</u>
98,393 %	1 379 000 \$	3,35 %	2003	5,6861 %
	1 451 000 \$	3,90 %	2004	
	1 527 000 \$	4,5 %	2005	
	1 609 000 \$	4,8 %	2006	
	6 004 000 \$	5,1 %	2007	
	3 830 000 \$	5,95 %	2012	

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE sur recommandation du directeur général, ce comité recommande au conseil d'accepter ce qui suit, à savoir :

1. Demander au ministre des Affaires municipales et de la Métropole, conformément à l'article 554 de la *Loi sur les cités et villes*, d'autoriser la Ville de Gatineau à vendre de gré à gré à un syndicat de preneurs fermes dirigé par **Financière Banque Nationale** les obligations au montant de 15 800 000 \$, datées du 19 juin 2002, le tout suivant les termes et conditions prévus à l'offre présentée.
2. Demander d'habiliter le maire et le greffier à signer l'offre mentionnée à l'article 1 sur réception de l'autorisation du ministre des Affaires municipales et de la Métropole.
3. Demander au chef de file de mandater la Caisse canadienne de dépôt de valeurs ltée pour l'inscription en compte de cette émission d'obligations de 15 800 000 \$.
4. Autoriser le maire ou le maire suppléant et le trésorier ou l'assistant-trésorier à signer, pour et au nom de la Ville de Gatineau, les obligations couvertes par la présente émission, soit une obligation par échéance.

Il est de plus résolu de convenir ce qui suit :

- La Caisse canadienne de dépôt de valeurs ltée agissant à titre d'agent d'inscription en compte, d'agent détenteur de l'obligation, d'agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard des adhérents, est autorisée à agir comme agent financier authentificateur, comme décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministère des Affaires municipales et de la Métropole et la Caisse canadienne de dépôt de valeurs ltée.
- La Caisse canadienne de dépôt de valeurs ltée procèdera au transfert de fonds, conformément aux exigences légales de l'obligation et, à cet effet, le trésorier ou l'assistant-trésorier est autorisé à signer le document requis pour le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits pré-autorisés destinés aux entreprises ».

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée.

CE-2002-602 PROGRAMME DE SOUTIEN À L'ACTIVITÉ CULTURELLE 2002 DU SECTEUR DE BUCKINGHAM RECONNU PAR LE COMITÉ DU SUIVI DE LA POLITIQUE CULTURELLE DE BUCKINGHAM

CONSIDÉRANT QUE la direction du Service des arts, de la culture et des lettres a pris connaissance des demandes d'aide financière de l'ex-ville de Buckingham et qu'il serait utile de reconduire les subventions recommandées par le comité du suivi de la politique culturelle de l'ex Ville de Buckingham;

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE sur recommandation du directeur général, ce comité accepte de verser les sommes suivantes aux organismes mentionnés ci-dessous :

- | | |
|-------------------------------------|---|
| 1. Société d'histoire de Buckingham | 400 \$
379, rue Principale
Buckingham (Québec) J8L 2G6 |
| 2. Théâtre de L'Escapade | 400 \$
218, rue Richelieu
Buckingham (Québec) J8L 3M1 |
| 3. Semaine de l'âge d'or | 300 \$
541, rue David
Buckingham (Québec) J8L 2A6 |
| 4. CH-CHSLD | 300 \$
111, rue Lucerne
Buckingham (Québec) J8L 3C9 |
| 5. Club Ballet Jazz | 400 \$
3, rue Scullion
Buckingham (Québec) J8L 3R3 |
| 6. Club de Scrabble | 400 \$
5-600, rue Lemieux
Buckingham (Québec) J8L 2W5 |
| 7. Festival Country | 400 \$
840, rue René-Lévesque
Buckingham (Québec) J8L 3Y8 |
| 8. L'Harmonie Le Contretemps | 400 \$
115, rue Bridge
Buckingham (Québec) J8L 1S3 |
| 9. L'Harmonie Le Prélude | 400 \$
19, Place Corbeil
Buckingham (Québec) J8L 3S9 |
| 10. La Chanterelle | 400 \$
C.P. 231
Buckingham (Québec) J8L 2X5 |
| 11. Le Groupe Multitude | 400 \$
580, Cité des Jeunes
Buckingham (Québec) J8L 2W2 |
| 12. St-Andrew's United Church | 300 \$
570, rue Principale
Buckingham (Québec) J8L 2H3 |
| 13. The Quadrangle Choir | 200 \$ |

	495, rue Charles Buckingham (Québec) J8L 2K4
14. L'Harmonie La Fugue	400 \$ 19, Place Corbeil Buckingham (Québec) J8L 3S9
15. Le regroupement des artistes et artisans	300 \$ 234A, rue Hotte Buckingham (Québec) J8L 2P3

Le trésorier est autorisé à verser les susdites subventions.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant:

POSTE	DESCRIPTION	MONTANT
72110-972-40851	Soutien aux organismes culturels et développement subventions	5 400 \$

Un certificat du trésorier a été émis le 17 mai 2002.

Adoptée.

CE-2002-603* DEMANDE DE SUBVENTION - ACTIVITÉS "VINS ET FROMAGES" MAISON MATHIEU-FROMENT-SAVOIE - 500 \$

CONSIDÉRANT QUE la Maison Mathieu-Froment-Savoie organise comme moyen de levée de fonds, sa deuxième édition de son « Vins et fromages » :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE sur recommandation du directeur général, ce comité recommande au conseil :

D'accorder une subvention de 500 \$ à la Maison Mathieu-Froment-Savoie pris à même le poste budgétaire subventions diverses 02-11600-972;

D'autoriser le trésorier à émettre un chèque de ce montant à La Maison Mathieu-Froment-Savoie, 55, rue Notre-Dame, Aylmer (Québec) J9H 3C8

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant:

POSTE	DESCRIPTION	MONTANT
11600-972	Subventions diverses subventions	500,00 \$

Un certificat du trésorier a été émis le 17 mai 2002.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée.

CE-2002-604 DEMANDE DE SUBVENTION - EXEMPTION FRAIS DE LOCATION ET DE SERVICE - TOURNOI DES MAÎTRES

CONSIDÉRANT QUE le tournoi des Maîtres de Masson-Angers organise le 6 juillet 2002 son tournoi de golf annuel et qu'il demande à titre de subvention d'accorder certains services et une exemption des frais de location du centre sportif Robert-Rochon :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE sur recommandation du directeur général, ce comité accorde au tournoi des Maîtres – Masson-Angers l'exemption du frais de location du centre sportif et autorise les services d'installation de la salle et de nettoyage seulement ce qui représente une subvention de 1 195 \$.

Un certificat du trésorier a été émis le 17 mai 2002.

Adoptée.

CE-2002-605* MUNICIPALITÉ DE VAL-DES-MONTS - REFUS - PARCOURS OBLIGATOIRE DE VÉHICULES LOURDS - MONTÉE PAIEMENT

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE sur recommandation du directeur général, ce comité recommande au conseil de ne pas acquiescer à la demande de la Municipalité de Val-des-Monts et de conserver la montée Paiement, au nord de l'autoroute 50, comme faisant partie intégrante du réseau de camionnage de la Ville de Gatineau.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée.

CE-2002-606* THÉÂTRE DE L'ÎLE - RÉAMÉNAGEMENT DU CHEMIN D'ACCÈS ET AMÉNAGEMENT DE LA PLACE DE LA FRANCOPHONIE - PAIEMENT FINAL DES TRAVAUX - MONTANT ADDITIONNEL DE 36 508,14 \$ INCLUANT LES TAXES

CONSIDÉRANT QUE le Service d'ingénierie recommande la demande de paiement soumise par la firme Constructions Deschênes Québec ltée, 636, chemin Klock, Aylmer (Québec) J9H 5E1, pour les travaux supplémentaires requis lors des travaux de réaménagement du chemin d'accès et d'aménagement de la Place de la Francophonie au Théâtre de l'Île, contrat 01-19 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE sur recommandation du directeur général, ce comité approuve et recommande au conseil d'approuver le coût total et final des travaux, au montant de 398 237,15 \$, incluant un montant de 36 508,14 \$ pour les travaux additionnels, concernant les travaux de réaménagement du chemin d'accès et d'aménagement de la Place de la Francophonie au Théâtre de l'Île, contrat 01-19.

Les fonds à cette fin, au montant global de 36 508,14 \$ incluant les taxes, seront pris à même les postes budgétaires suivants :

<u>POSTE</u>	<u>MONTANT</u>	<u>DESCRIPTION</u>
18-10159-003	10 264,58 \$	Chemin d'accès Théâtre de l'Île et Place de la Francophonie
18-10159-004	19 877,18 \$	Chemin d'accès Théâtre de l'Île et Place de la Francophonie
11-79002-001	5 096,87 \$	Chemin d'accès Théâtre de l'Île et Place de la Francophonie
04-13493	1 269,51 \$	Ristourne TPS

De plus, ce comité autorise et recommande au conseil d'autoriser le trésorier à puiser le montant de 19 877,18 \$ à même le surplus de l'ex-Ville de Hull, afin de financer une partie des coûts additionnels.

Un certificat du trésorier a été émis le 17 mai 2002.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée.

CE-2002-607 AJUSTEMENT AU MANDAT DE LA FIRME CÔTÉ LEAHY, ARCHITECTES - PRÉPARATION DES PLANS ET DEVIS - PHASE I - CONVERSION DE L'ÉDIFICE CONNOR EN COMPLEXE MULTISPORT - 156 190,15 \$

CONSIDÉRANT QUE le conseil de l'ex-Ville de Hull, par sa résolution 2001-136 adoptée le 10 avril 2001, mandatait la firme (A.C.L.) Côté Leahy, architectes, à préparer tous les documents nécessaires à la spécialité d'architecture en vue de réaliser notamment les travaux de conservation, de remise en état et aux normes de l'édifice Connor, pour un montant de 92 230 \$ incluant les taxes afférentes, sur la base d'une estimation préliminaire des coûts de construction de 2,17 M\$;

CONSIDÉRANT QUE le comité exécutif de l'ex-Ville de Hull, par sa résolution CE-2001-1019 adoptée le 11 décembre 2001, acceptait le dépôt des plans concepts d'architecture ainsi que le tableau résumé des estimations budgétaires de la firme (A.C.L.) Côté Leahy, architectes, concernant la réhabilitation de l'édifice Connor en un complexe multisport et autorisait la firme Côté Leahy à procéder à la version finale des plans et devis de construction du complexe multisport Connor, phase I (contrat 00-28);

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de la Ville de Gatineau par sa résolution CM-2002-343 du 30 avril 2002, adoptait le règlement d'emprunt numéro 33-2002 pour la réalisation de la phase I du projet de réhabilitation de l'édifice Connor en un complexe multisport, dont les coûts du règlement sont évalués à 7 452 000 \$ (incluant les taxes);

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'augmenter les honoraires de la firme Côté Leahy, architectes pour la préparation du concept, des plans et devis et de la surveillance des travaux, le tout selon la méthode prévue au mandat, au montant additionnel de 156 190,15 \$ (incluant les taxes) pour refléter les coûts de construction/démolition de la phase I du projet de réhabilitation de l'édifice Connor en un complexe multisport, évalués à 6 113 000\$ (incluant les taxes) :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE sur recommandation du directeur général, ce comité autorise l'ajustement des honoraires de préparation du concept, des plans et devis et de la surveillance des travaux de la firme Côté Leahy, architectes pour un montant additionnel de 156 190,15 \$ pour refléter les coûts de construction/démolition de la phase I du projet de réhabilitation de l'édifice Connor en un complexe multisport, évalués à 6 113 000 \$.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants:

POSTE	DESCRIPTION	MONTANT
18-10335-001-40852	Travaux et mandats de la phase 1 complexe Connor	150 758,90 \$
04-13493	honoraires professionnels TPS à recevoir ristournes	5 431,25 \$

Un certificat du trésorier a été émis le 17 mai 2002.

Adoptée.

CE-2002-608* PROGRAMME DES TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES CANADA-QUÉBEC 2000 - ACCEPTATION DE LA PROPOSITION D'AIDE FINANCIÈRE ET RECOMMANDATION DE SIGNER LE PROTOCOLE D'ENTENTE - VOLET 2.1 : ÉLARGISSEMENT DU CHEMIN VANIER (SECTEUR AYLMEYER) 273 514 \$ -

CONSIDÉRANT QUE le comité de gestion de l'Entente Canada-Québec relative au programme d'infrastructures, dans une lettre datée du 13 décembre 2001, a informé la Ville qu'une aide financière a été accordée en vertu du volet 2.1 du programme « Travaux d'infrastructures Canada-Québec 2000 », pour le projet d'élargissement du chemin Vanier (secteur Aylmer), au montant de 273 514 \$;

CONSIDÉRANT QUE le protocole d'entente établissant les conditions des travaux et les coûts admissibles pour ce projet a été soumis par la direction générale d'INFRASTRUCTURES-TRANSPORT à la Ville pour signature et acceptation de la proposition d'aide financière :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE sur recommandation du directeur général, ce comité accepte et recommande au conseil la proposition d'aide financière d'INFRASTRUCTURES-TRANSPORT dans le cadre des travaux du programme « Travaux d'infrastructures Canada-Québec 2000, volet 2.1 », pour le projet d'élargissement du chemin Vanier, entre le boulevard de l'Outaouais et le chemin McConnell (secteur Aylmer), au montant total de 273 514 \$.

Ce comité recommande au conseil d'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier à signer pour et au nom de la Ville le protocole d'entente soumis par la direction générale d'INFRASTRUCTURES-TRANSPORT pour ce projet.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée.

CE-2002-609* PROGRAMME DES TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES-QUÉBEC - ACCEPTATION DE LA PROPOSITION D'AIDE FINANCIÈRE ET RECOMMANDATION DE SIGNER L'ADDENDA NUMÉRO 1 DU PROTOCOLE D'ENTENTE - VOLET 2 : TRAVAUX COMPLÉMENTAIRES DE CONSTRUCTION D'UN ÉGOUT SANITAIRE DANS LE SECTEUR LE CARREFOUR, LOT 2 (SECTEUR GATINEAU) 294 601 \$

CONSIDÉRANT QUE la direction d'INFRASTRUCTURES-QUÉBEC, dans une lettre datée du 25 mars 2002, a informé la Ville qu'une aide financière a été accordée en vertu du volet 2 du programme « Infrastructures-Québec », pour les travaux complémentaires de construction d'une conduite d'égout sanitaire dans le secteur Le Carrefour, lot 2 (secteur Gatineau), au montant de 294 601 \$;

CONSIDÉRANT QUE l'addenda numéro 1 du protocole d'entente définissant les travaux supplémentaires admissibles et les coûts admissibles pour ce projet a été soumis par la Direction générale d'INFRASTRUCTURES-QUÉBEC à la Ville pour signature et acceptation de la proposition d'aide financière :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE sur recommandation du directeur général, ce comité accepte et recommande au conseil la proposition d'aide financière d'INFRASTRUCTURES-QUÉBEC dans le cadre du programme « Infrastructures-Québec, volet 2 », pour les travaux complémentaires de construction d'une conduite d'égout sanitaire dans le secteur Le Carrefour, lot 2 (secteur Gatineau), au montant total de 294 601 \$.

Ce comité recommande au conseil d'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier à signer l'addenda numéro 1 du protocole d'entente soumis par la Direction générale d'INFRASTRUCTURES-QUÉBEC pour ce projet.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée.

CE-2002-610 SERVITUDE DE TOLÉRANCE D'EMPIÈTEMENT 156, BOULEVARD MAISONNEUVE – SECTEUR HULL

CONSIDÉRANT QUE le notaire Marc Trépanier a fait parvenir à la Ville une demande de servitude de tolérance d'empiètement conforme au document type ci-joint fourni par la Ville pour la propriété sise au 156, boulevard Maisonneuve, secteur Hull et a payé les frais de traitement du dossier;

CONSIDÉRANT QUE Marc Fournier, arpenteur-géomètre a soumis un plan de localisation portant le numéro 7037F pour ladite propriété décrivant, entre autres, un empiètement du bâtiment sur le lot 1653694 cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT QUE l'empiètement décrit peut jouir d'une tolérance aux conditions prévues au document type de la Ville :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE sur recommandation du directeur général, ce comité accepte d'accorder une servitude de tolérance d'empiètement aux conditions stipulées au document type ci-joint de la Ville et pour les empiètements décrits au plan numéro 7037F préparé par Marc Fournier, arpenteur-géomètre Les frais des documents d'arpentage et de l'acte notarié sont à la charge du propriétaire.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant greffier sont autorisés à signer les documents présentés par le notaire Marc Trépanier aux fins de la présente.

Adoptée.

CE-2002-611 AUTORISER UNE SERVITUDE DE TOLÉRANCE D'EMPIÈTEMENT AU 66, RUE ST-JEAN-BAPTISTE – SECTEUR GATINEAU

CONSIDÉRANT QUE le notaire France Bourget a fait parvenir à la Ville un projet de servitude de tolérance d'empiètement conforme au document type fourni par la Ville pour la propriété sise au 66, rue St-Jean-Baptiste, secteur Gatineau, et a payé les frais de traitement du dossier;

CONSIDÉRANT QUE Denis Ayotte, arpenteur-géomètre a soumis un certificat de localisation portant le numéro 63669 pour ladite propriété décrivant, entre autres, un empiètement du bâtiment sur le lot 1 105 813 cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT QUE l'empiètement décrit peut jouir d'une tolérance aux conditions prévues au document type de la Ville.

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE sur recommandation du directeur général, ce comité accepte d'accorder une servitude de tolérance d'empiètement aux conditions stipulées au document ci-joint présenté par le notaire France Bourget et pour les empiètements décrits au plan numéro 63669 préparé par Denis Ayotte, arpenteur-géomètre.

Les frais des documents d'arpentage et de l'acte notarié sont à la charge du propriétaire.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer ledit contrat.

Adoptée.

CE-2002-612 **MANDATER LA FIRME GESTION ARCAND DUMOULIN POUR LA MISE EN APPLICATION DE LA PHASE 6 DU PROGRAMME DE REVITALISATION DES VIEUX QUARTIERS**

CONSIDÉRANT QUE la Ville participe au Programme de revitalisation des vieux quartiers phase 6;

CONSIDÉRANT QUE la mise en application du programme est prévue pour mai 2002;

CONSIDÉRANT QUE la firme Gestion Arcand Dumoulin a été mandatée par les ex-villes de Hull et Gatineau pour la livraison de la phase 5 du Programme de revitalisation des vieux quartiers et que les ex-villes ont été satisfaites des services rendus;

CONSIDÉRANT QUE le projet de règlement concernant le Programme de revitalisation des vieux quartiers, phase 6, prévoit une tarification pour l'étude des dossiers des clients et que cette dite tarification servira à défrayer les honoraires pour la livraison dudit programme :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE sur recommandation du directeur général, ce comité accepte de mandater la firme Gestion Arcand Dumoulin, aux fins d'effectuer les différentes activités requises pour la mise en application de la phase 6 du Programme de revitalisation des vieux quartiers moyennant des modalités et des tarifs établis dans l'offre de service de la firme Gestion Arcand Dumoulin en date du 1^{er} avril 2002 jointe à la présente comme annexe 1.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-69400- 419-10012 « Recouvrement de tiers-Urbanisme » jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables pour donner suite à la présente.

Un certificat du trésorier a été émis le 17 mai 2002.

Adoptée.

CE-2002-613 **NUMÉRO ANNULÉ**

CE-2002-614* **APPROBATION D'UN PLAN DE SUBDIVISION - PHASE 2D-2 SECTEUR DES TREMBLES - PROJET DE LOTISSEMENT AVEC OUVERTURE DE RUE (PROLONGEMENT DE LA RUE DU HUARD) POUR LA CONSTRUCTION DE 26 HABITATIONS UNIFAMILIALES JUMELÉES (DISTRICT ÉLECTORAL 4)**

CONSIDÉRANT QUE le conseil de l'ex-ville de Hull par la résolution numéro 2001-540 datée du 11 décembre 2001 a approuvé le protocole d'entente concernant la phase 2D-2 du développement résidentiel sur la rue du Huard;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Les Maisons Arrowood Ltée a soumis à la Ville le plan de subdivision pour les lots numéros 2 735 586 à 2 735 612 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Hull, le tout préparé par l'arpenteur-géomètre Roger Buissières, en date du 21 mars 2002, sous le numéro 8589 de ses minutes (phase 2D-2);

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal doit mandater un notaire pour la préparation de l'acte notarié, portant sur la cession de l'emprise du prolongement de la rue du Huard (lot numéro 2 735 612) :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'approuver le plan de subdivision, daté du 21 mars 2002 représentant les lots numéros 2 735 586 à 2 735 612 compris dans la phase 2D-2 du projet résidentiel localisé dans le Secteur des Trembles, ce plan préparé par l'arpenteur-géomètre Roger Buissières, pour le compte de l'entreprise Les Maisons Arrowood Limitée.

Le notaire Paul D.Gagné est autorisé à préparer, rédiger et publier l'acte de cession du lot numéro 2 735 612 (prolongement de la rue du Huard) au moment où la Ville fera l'approbation de l'acceptation provisoire des travaux.

La présente est conditionnelle à ce qu'une garantie représentant 15 % du coût des travaux portant sur l'exécution de ceux-ci en phase 2D-2 soit remise à la Ville par Les Maisons Arrowood Ltée sous forme de lettre de garantie bancaire irrévocable et inconditionnelle et enfin que les frais d'administration au montant de 2.5 % du coût des travaux et les taxes aient été payés.

Le trésorier est autorisé à procéder à l'encaissement de la lettre de garantie bancaire mentionnée à la présente advenant l'émission, par le directeur du Service concerné, d'une attestation de non-conformité du contrat et/ou obligations du promoteur, Les Maisons Arrowood Ltée.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant:

POSTE	DESCRIPTION	MONTANT
02-14100-412	Grefe / services juridiques	1 000 \$

Un certificat du trésorier a été émis le 17 mai 2002.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée.

CE-2002-615 **VENTE À L'ENCAN - VÉHICULES NON RÉCLAMÉS - SERVICE DE POLICE DE GATINEAU**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE sur recommandation du directeur général, ce comité autorise le directeur du Service de police de Gatineau à tenir, le vendredi 7 juin 2002, à compter de 13 h 30, à la fourrière municipale située au 312, avenue du Golf, secteur Gatineau, une vente à l'encan des véhicules, motos, bateau et autres abandonnés ou trouvés et non réclamés mentionnés à la liste jointe au projet de résolution.

Le directeur du Service de police de Gatineau est autorisé à retenir les services de Patrice Paradis, huissier, comme commissaire-priseur, à raison d'un tarif de 10 % du montant total des ventes.

Les revenus liés à cette activité seront imputés au poste budgétaire 01-42130 «Encan de la Police».

Adoptée.

CE-2002-616 **SUBVENTION DE 425 \$ DES MEMBRES DU CONSEIL À VÉLO PLAISIRS, LA PRINTANIÈRE DANS LE CADRE D'UNE LEVÉE DE FONDS AU PROFIT DU CHSLD DE GATINEAU**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte de verser une subvention de 425 \$ provenant du budget discrétionnaire des membres du conseil suivants, dans le cadre d'une levée de fonds au profit du CHSLD de Gatineau :

Marc Bureau	100 \$
Thérèse Cyr	25 \$
Denise Laferrière	50 \$
André Levac	100 \$
Louise Poirier	100 \$
Cabinet du maire	50 \$

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 425 \$ à l'ordre de Vélo plaisirs, La Printanière, à l'attention de M. Claude Lemay, C.P. 2163, Succursale B, Hull (Québec) J8X 3Z4.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants:

POSTE	DESCRIPTION	MONTANT
11400-972-40018	Enveloppe discrétionnaire des élus subventions	50 \$
11400-972-40005	Enveloppe discrétionnaire des élus subventions	100 \$
11400-972-40010	Enveloppe discrétionnaire des élus subventions	25 \$
11400-972-40008	Enveloppe discrétionnaire des élus subventions	50 \$
11400-972-40001	Enveloppe discrétionnaire des élus subventions	100 \$
11400-972-40006	Enveloppe discrétionnaire des élus subventions	100 \$

Un certificat du trésorier a été émis le 17 mai 2002.

Adoptée.

CE-2002-617 **AUTORISATION - PARTICIPATION DE MONSIEUR RICHARD CÔTÉ AU TOURNOI DE GOLF ANNUEL DE L'ASSOCIATION DU QUARTIER BELLEVUE - 25 MAI 2002**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise monsieur Richard Côté à participer au tournoi de golf de l'association du quartier Bellevue, qui aura lieu le 25 mai 2002 au club de golf de Touraine.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 48 \$ à l'ordre de l'association du quartier Bellevue, à l'attention de madame Mireille Jourbane, présidente, 241, rue Hilltop, Gatineau (Québec) J8P 2L6.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant:

POSTE	DESCRIPTION	MONTANT
11400-972-40013	Enveloppe discrétionnaire des élus subventions	48 \$

Un certificat du trésorier a été émis le 17 mai 2002.

Adoptée.

CE-2002-618 **SUBVENTION DE 150 \$ À L'ÉCOLE CÔTE-DU-NORD - FINISSANT(E)S 2002**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte de verser une subvention de 150 \$ à l'école Côte-du-Nord dans le cadre d'une célébration de graduation et la parution d'un journal des finissants et finissantes 2002.

Marc Bureau	50 \$
Pierre Philion	50 \$
Louise Poirier	50 \$

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 150 \$ à l'ordre de l'école Côte-du-Nord, à l'attention de M. Gilles Morin, 15, rue Des Groseilliers, Hull (Québec) J8Z 1M4.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants:

POSTE	DESCRIPTION	MONTANT
11400-972-40007	Enveloppe discrétionnaire des élus subventions	50 \$
11400-972-40005	Enveloppe discrétionnaire des élus subventions	50 \$
11400-972-40006	Enveloppe discrétionnaire des élus subventions	50 \$

Un certificat du trésorier a été émis le 17 mai 2002.

Adoptée.

CE-2002-619 **SUBVENTION DE 300 \$ - CHEVALIERS DE COLOMB - CONSEIL 5228 POINTE-GATINEAU**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 300 \$ à l'ordre des Chevaliers de Colomb, Conseil 5228 Pointe-Gatineau, à l'attention de monsieur Gérard Mantville, 635, rue de la Gappe, Gatineau (Québec) J8T 8G1, à titre de subvention pour les activités organisées dans le cadre de leur 40^e anniversaire de fondation.

Paul Morin	150 \$
Joseph De Sylva	150 \$

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants:

POSTE	DESCRIPTION	MONTANT
11400-972-40011	Enveloppe discrétionnaire des élus subventions	150 \$
11400-972-40012	Enveloppe discrétionnaire des élus subventions	150 \$

Un certificat du trésorier a été émis le 17 mai 2002.

Adoptée.

CE-2002-620 **SUBVENTION DE 200 \$ AU GOLF BRUCE LEMIEUX AU PROFIT DU BLITZ DU CLUB LIONS DE BUCKINGHAM (PANIERS DE NOËL)**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte de verser une subvention de 200 \$ au Golf Bruce Lemieux Blitz au profit du Blitz du Club Lions de Buckingham pour les paniers de Noël.

Mme Jocelyne Houle 100 \$
M. Luc Montreuil 100 \$

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 200 \$ à l'ordre de Golf Bruce Lemieux Blitz, 818 chemin Doherty, L'Ange Gardien (Québec) J8L 2W8.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants:

POSTE	DESCRIPTION	MONTANT
11400-972-40017	Enveloppe discrétionnaire des élus subventions	100 \$
11400-972-40016	Enveloppe discrétionnaire des élus subventions	100 \$

Un certificat du trésorier a été émis le 17 mai 2002.

Adoptée.

CE-2002-621 SUBVENTION DE 550 \$ - PARENTS-SECOURS DE GATINEAU INC. - 25E ANNIVERSAIRE DE FONDATION - FÊTE POUR BÉNÉVOLES ET COLLABOTATEURS

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 550 \$ à l'ordre de Parents-secours de Gatineau inc., à l'attention de monsieur Gilles Doucet, président, 465, rue Vienneau, Gatineau (Québec) J8P 6R8, à titre de subvention pour la fête des bénévoles et des collaborateurs qui aura lieu les 7, 8 et 9 juin 2002. Cette fête est organisée dans le cadre de leur 25^e anniversaire de fondation.

M. Simon Racine	100 \$
Mme Thérèse Cyr	50 \$
M. Paul Morin	50 \$
M. Joseph De Sylva	100 \$
M. Richard Côté	100 \$
M. Aurèle Desjardins	100 \$
M. Yvon Boucher	50 \$

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants:

POSTE	DESCRIPTION	MONTANT
11400-972-40015	Enveloppe discrétionnaire des élus subventions\$	50 \$
11400-972-40014	Enveloppe discrétionnaire des élus subventions	100 \$
11400-972-40013	Enveloppe discrétionnaire des élus subventions	100 \$
11400-972-40012	Enveloppe discrétionnaire des élus subventions	100 \$
11400-972-40011	Enveloppe discrétionnaire des élus subventions	50 \$
11400-972-40010	Enveloppe discrétionnaire des élus subventions	50 \$
11400-972-40009	Enveloppe discrétionnaire des élus subventions	100 \$

Un certificat du trésorier a été émis le 17 mai 2002.

Adoptée.

**CE-2002-622 SUBVENTION DE 350 \$ - MOUVEMENT DES CURSILLOS DE L'OUTAOUAIS -
CAMPAGNE DE LEVÉE DE FONDS POUR MISSION OUTAOUAIS**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 350 \$ à l'ordre du Mouvement des cursillos de l'Outaouais, à l'attention de monsieur Jacques Sabourin, 41, avenue de la Drave, Gatineau (Québec) J8T 6R9, à titre de subvention pour leur campagne de levée de fonds pour Mission Outaouais.

Mme Thérèse Cyr	50 \$
M. Paul Morin	200 \$
M. Joseph De Sylva	50 \$
M. Aurèle Desjardins	50 \$

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants:

POSTE	DESCRIPTION	MONTANT
11400-972-40014	Enveloppe discrétionnaire des élus subventions	50 \$
11400-972-40012	Enveloppe discrétionnaire des élus subventions	50 \$
11400-972-40011	Enveloppe discrétionnaire des élus subventions	200 \$
11400-972-400010	Enveloppe discrétionnaire des élus subventions	50 \$

Un certificat du trésorier a été émis le 17 mai 2002.

Adoptée.

**CE-2002-623 AUTORISATION - PARTICIPATION DES MEMBRES DU CONSEIL AU TOURNOI
DE GOLF DE LA LÉGION ROYALE CANADIENNE, FILIALE 58 POINTE-
GATINEAU**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise Simon Racine, Joseph De Sylva et Aurèle Desjardins à participer au tournoi de golf de la Légion Royale Canadienne, filiale 58 Pointe-Gatineau, qui aura lieu le 15 juin 2002 au club de golf de Touraine.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 120 \$ à l'ordre de la Légion Royale Canadienne, filiale 58 Pointe-Gatineau, à l'attention de monsieur Guy Villeneuve, président, 86, rue Champlain, Gatineau (Québec) J8T 3H7.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants:

POSTE	DESCRIPTION	MONTANT
11400-972-40009	Enveloppe discrétionnaire des élus subventions	40 \$
11400-972-40012	Enveloppe discrétionnaire des élus subventions	40 \$
11400-972-40014	Enveloppe discrétionnaire des élus subventions	40 \$

Un certificat du trésorier a été émis le 17 mai 2002.

Adoptée.

**CE-2002-624 SUBVENTION DE 300 \$ - LÉGION ROYALE CANADIENNE - FILIALE 58
POINTE-GATINEAU - TOURNOI DE GOLF ANNUEL**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 300 \$ à l'ordre de la Légion Royale Canadienne – Filiale 58 Pointe-Gatineau, à l'attention de monsieur Guy Villeneuve, président, 86, rue Champlain, Gatineau (Québec) J8T 3H7 à titre de subvention pour leur tournoi de golf annuel.

M. Paul Morin	100 \$
Mme Thérèse Cyr	200 \$

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants:

POSTE	DESCRIPTION	MONTANT
11400-972-40011	Enveloppe discrétionnaire des élus subventions	100 \$
11400-972-40010	Enveloppe discrétionnaire des élus subventions	200 \$

Un certificat du trésorier a été émis le 17 mai 2002.

Adoptée.

**CE-2002-625 SUBVENTION DE 1 050 \$ - ARCHIDIOCÈSE DE GATINEAU-HULL – JOURNÉE
MONDIALE DE LA JEUNESSE 2002**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 1 050 \$ à l'ordre de l'Archidiocèse de Gatineau-Hull, à l'attention de Normand Carpentier, vicaire général, 180, boul. du Mont-Bleu, Hull, Québec J8Z 3J5, à titre de subvention pour la journée mondiale de la Jeunesse 2002.

M. André Levac	50 \$
M. R. Alain Labonté	50 \$
M. Lawrence Cannon	100 \$
M. Marc Bureau	100 \$
Mme Louise Poirier	50 \$
M. Pierre Phillion	50 \$
Mme Denise Laferrière	100 \$
M. Simon Racine	50 \$
Mme Thérèse Cyr	50 \$
M. Paul Morin	100 \$
M. Joseph de Sylva	50 \$
M. Aurèle Desjardins	100 \$
M. Yvon Boucher	50 \$
M. Luc Montreuil	50 \$
Mme Jocelyne Houle	100 \$

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants:

POSTE	DESCRIPTION	MONTANT
11400-972-40017	Enveloppe discrétionnaire des élus subventions	100 \$
11400-972-40016	Enveloppe discrétionnaire des élus subventions	50 \$

11400-972-40015	Enveloppe discrétionnaire des élus subventions	50 \$
11400-972-40014	Enveloppe discrétionnaire des élus subventions	100 \$
11400-972-40012	Enveloppe discrétionnaire des élus subventions	50 \$
11400-972-40011	Enveloppe discrétionnaire des élus subventions	100 \$
11400-972-40010	Enveloppe discrétionnaire des élus subventions	50 \$
11400-972-40009	Enveloppe discrétionnaire des élus subventions	50 \$
11400-972-40008	Enveloppe discrétionnaire des élus subventions	100 \$
11400-972-40007	Enveloppe discrétionnaire des élus subventions	50 \$
11400-972-40006	Enveloppe discrétionnaire des élus subventions	50 \$
11400-972-40005	Enveloppe discrétionnaire des élus subventions	100 \$
11400-972-40004	Enveloppe discrétionnaire des élus subventions	100 \$
11400-972-40002	Enveloppe discrétionnaire des élus subventions	50 \$
11400-972-40001	Enveloppe discrétionnaire des élus subventions	50 \$

Un certificat du trésorier a été émis le 17 mai 2002.

Adoptée.

CE-2002-626 **SOUSSION - 2002 SP 028 - FIRMES : MONT-BLEU FORD INC. (530 252,60 \$) - DEMERS CHEVROLET OLDSMOBILE (508 778,58 \$) JULES BAILLOT ET FILS LTÉE 54 064,05 \$ - FOURNITURE DE VÉHICULES AUTOMOBILES - USAGE POLICIER**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE sur recommandation du directeur général, ce comité accepte premièrement les soumissions des compagnies mentionnées ci-dessous, pour l'achat de dix-sept voitures patrouilles de marque "Ford, modèle Crown Victoria" et de dix-neuf voitures intermédiaires de marque "Chevrolet, année 2002, modèle Impala", pour usage policier, aux prix apparaissant en regard de chacune d'elles, le tout en conformité avec leur soumission en date du 2 avril 2002 et ce, comme étant les plus basses soumissions reçues et étant conformes, à savoir :

Compagnie	Description	Prix (taxes incluses)
Mont-Bleu Ford Inc. 375, boulevard Maloney Ouest Gatineau, Québec J8P 3W1	17 voitures patrouille marque Ford, modèle Crown Victoria American Standard, année 2003 Usage policier	530 252,60 \$
Demers Chevrolet Oldsmobile 868, boulevard Maloney Ouest Gatineau, Québec J8T 3R6	19 voitures intermédiaires marque Chevrolet, année 2002 modèle « Impala » de GM Usage policier	508 778,58 \$

et deuxièmement accepte la soumission du deuxième plus bas soumissionnaire, soit "Jules Baillot et Fils Ltée" pour la fourniture de deux voitures intermédiaires de marque "Chrysler, année 2002, modèle Intrépid", pour usage policier, au prix de 54 064,05 \$, taxes incluses, le tout en conformité avec sa soumission en date du 2 avril 2002 et ce, sujet à l'approbation du Ministre des Affaires Municipales et de la Métropole.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants:

POSTE	DESCRIPTION	MONTANT
180-2019-001	Flotte véhiculaire (PTI projet SP-05) véhicules de patrouille (13	391 386,44 \$
180-2019-002	Flotte véhiculaire (PTI projet SP-05) véhicules pour B.E.C. (10)	258 466,20 \$
180-2019-003	Flotte véhiculaire (PTI projet SP-05) véhicules sécurité communautaire (5)	77 539,86 \$
180-2019-004	Flotte véhiculaire (PTI projet SP-05) véhicules Soutien opérationnel (5)	120 426,60 \$
180-2019-005	Flotte véhiculaire (PTI projet SP-05) véhicules Administration (11)	207 263,69 \$
04-13493	TPS à recevoir ristournes	38 012,44 \$

Les virements de fonds seront effectués de la façon suivante:

POSTE	DESCRIPTION	DÉBIT	CRÉDIT
180-2019-001	Flotte véhiculaire (P T I projet SP-05) // véhicules de patrouille (13)	8 466,20 \$	
180-2919-002	Flotte véhiculaire (P T I projeSP-05) // véhicules pour B.E.C. (10)		8 466,20 \$

Un certificat du trésorier a été émis le 17 mai 2002.

Adoptée.

CE-2002-627 LETTRE D'ENTENTE DES COLS BLEUS – HORAIRE DE TRAVAIL

CONSIDÉRANT QUE des pourparlers ont eu lieu ;

CONSIDÉRANT QU'une lettre d'entente est à intervenir :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE sur recommandation du directeur général, ce comité adopte la lettre d'entente à intervenir entre la Ville et le Syndicat des cols bleus de Gatineau concernant l'horaire de travail des employés cols bleus.

Que sur recommandation du directeur général, ce comité autorise le maire ou en son absence, le maire suppléant et le greffier ou en son absence, l'assistant-greffier, le directeur général, le

directeur des Ressources humaines ainsi que le directeur du Module des travaux publics et environnement à signer pour et au de la Ville ladite lettre d'entente.

Adoptée.

CE-2002-628* RETRAITE DE MONSIEUR PAUL SERURIER, OPÉRATEUR DE CONSOLE - USINE D'ÉPURATION, À COMPTER DU 1ER JUIN 2002

CONSIDÉRANT QUE monsieur Paul Serurier, opérateur de console – Usine d'épuration, a déposé une demande pour sa retraite à compter du 1^{er} juin 2002;

CONSIDÉRANT QU' à cette date, monsieur Paul Serurier aura complété 20 ans de service à la Ville :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE sur recommandation du directeur général, ce comité recommande au conseil d'accepter la retraite de monsieur Paul Serurier, à compter du 1^{er} juin 2002.

Le trésorier est autorisé à lui verser, à la date de retraite, les sommes qui lui sont dues conformément à la convention collective en vigueur.

Les fonds à cette fin seront pris à même l'appropriation budgétaire du service concerné jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Les autorités municipales profitent de l'occasion pour offrir à monsieur Paul Serurier leurs plus sincères remerciements pour ses années de loyaux services à la Ville.

Un certificat du trésorier a été émis le 17 mai 2002.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée.

CE-2002-629* RETRAITE DE MONSIEUR JEAN-PIERRE LAFLAMME, MÉCANICIEN, MODULE TRAVAUX PUBLICS ET ENVIRONNEMENT, À COMPTER DU 1ER JUIN 2002

CONSIDÉRANT QUE monsieur Jean-Pierre Laflamme, mécanicien au module travaux publics et environnement, a déposé une demande pour sa retraite à compter du 1^{er} juin 2002;

CONSIDÉRANT QU' à cette date, monsieur Jean-Pierre Laflamme aura complété 18 ans et 4 mois de service à la Ville :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE sur recommandation du directeur général, ce comité recommande au conseil d'accepter la retraite de monsieur Jean-Pierre Laflamme, à compter du 1^{er} juin 2002.

Le trésorier est autorisé à lui verser, à la date de retraite, les sommes qui lui sont dues conformément à la convention collective en vigueur.

Les fonds à cette fin seront pris à même l'appropriation budgétaire du service concerné jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Les autorités municipales profitent de l'occasion pour offrir à monsieur Jean-Pierre Laflamme leurs plus sincères remerciements pour ses années de loyaux services à la Ville.

Un certificat du trésorier a été émis le 17 mai 2002.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée.

CE-2002-630* RETRAITE DE MONSIEUR JULIEN BOUCHER, CONCIERGE AU MODULE TRAVAUX PUBLICS ET ENVIRONNEMENT, À COMPTER DU 1ER JUILLET 2002

CONSIDÉRANT QUE monsieur Julien Boucher, concierge au Module travaux publics et environnement, a déposé une demande pour sa retraite à compter du 1^{er} juillet 2002;

CONSIDÉRANT QU' à cette date, monsieur Julien Boucher aura complété 22 ans et 9 mois de service à la Ville :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE sur recommandation du directeur général, ce comité recommande au conseil d'accepter la retraite de monsieur Julien Boucher, à compter du 1^{er} juillet 2002.

De plus, ce comité recommande au conseil d'autoriser monsieur Julien Boucher à utiliser les journées de vacances, maladie et autres congés accumulés à son dossier avant la date effective de sa retraite.

Le trésorier est autorisé à lui verser, à la date de retraite, les sommes qui lui sont dues conformément à la convention collective en vigueur.

Les fonds à cette fin seront pris à même l'appropriation budgétaire du service concerné jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Les autorités municipales profitent de l'occasion pour offrir à monsieur Julien Boucher leurs plus sincères remerciements pour ses années de loyaux services à la Ville.

Un certificat du trésorier a été émis le 17 mai 2002.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée.

CE-2002-631 PROMOTION À L'ESSAI DE MADAME MONIQUE ST-LAURENT AU POSTE DE SECRÉTAIRE À LA LÉGISLATION AU SERVICE DU GREFFE

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE sur recommandation du directeur général, ce comité accepte la promotion à l'essai pour une période de six mois, de madame Monique St-Laurent au poste de secrétaire à la législation au Service du greffe.

Le salaire de Madame St-Laurent est établi conformément à l'échelle salariale du secteur d'origine, soit le groupe 06, 6e échelon de l'ex-ville de Hull.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-14100-112 greffe - rémunération régulière – cols blancs.

La date d'entrée en fonction de l'employée sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Un certificat du trésorier a été émis le 17 mai 2002.

Adoptée.

CE-2002-632 PROMOTION À L'ESSAI DE MADAME DIANE SANSCARTIER AU POSTE DE SECRÉTAIRE À LA LÉGISLATION AU SERVICE DU GREFFE ET AUTORISATION D'AFFICHER LE POSTE DE COMMIS-ARCHIVISTE AU SERVICE DU GREFFE

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE sur recommandation du directeur général, ce comité accepte la promotion à l'essai pour une période de trois mois, de madame Diane Sanscartier au poste de secrétaire à la législation au Service du greffe.

Le salaire de Madame Sanscartier est établi conformément à l'échelle salariale du secteur d'origine, soit le groupe 04, 5^e échelon de l'ex-ville d'Aylmer.

La date d'entrée en fonction de l'employée sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-14100-112 greffe - rémunération régulière – cols blancs.

De plus, ce comité autorise le Service des ressources humaines à afficher le poste commis-archiviste (poste générique : commis spécialisé, archives) au Service du greffe.

Un certificat du trésorier a été émis le 17 mai 2002.

Adoptée.

CE-2002-633* BAIL DE LOCATION À SYSTÈMES INFLUATEC INC.

CONSIDÉRANT QUE la Ville loue actuellement 790 m² à Systèmes Influatec inc. au 4^e étage de la maison du Citoyen (voir plan n^o 6632-002);

CONSIDÉRANT QUE la Ville doit reprendre une partie des locaux du 4^e étage pour ses propres besoins et que le bail en cours permet un tel ajustement :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte et recommande au conseil de modifier le bail actuel entre la Ville et Systèmes Influatec inc à compter du 7 juillet 2002 pour réduire à 632 m² les locaux occupés par ce locataire selon le plan n^o 6632-001.

De reconduire le bail actuel à compter du 30 avril 2004 pour une période additionnelle de 53 mois avec modification du loyer au taux de 237.34 \$ m²/par an. avec ajustement annuel de la partie du taux applicable aux taxes foncières et aux frais communs.

Le bail dans sa forme finale fera l'objet d'une résolution spécifique du conseil municipal.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée.

CE-2002-634* VENTE DE DEUX PARCELLES DE TERRAIN SECTEUR AMHERST & CRÉMAZIE

CONSIDÉRANT QU'il est opportun que la Ville vende deux parcelles de terrain dans le secteur Crémazie aux fins de permettre de compléter les aménagements pour le complexe à bureau en voie de réalisation sur le lot 2 597 278 de la Place Montcalm Phase III S.E.N.C..

PROPOSÉE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité a et recommande au conseil d'accepter de vendre à Place Montcalm Phase III S.E.N.C. deux parcelles de terrain totalisant 4 734,2 m² soit les lots numéros 2 750 005 et 2 750 002 au prix de 186 000 \$ (taxes TPS et TVQ en sus si applicable) soit 39,00 \$/m². L'acheteur doit déposer une garantie au montant de 18 600 \$ et compléter les aménagements avant le 31 décembre 2002.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer les documents pour donner suite à la présente.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée.

CE-2002-635* ACQUISITION – 193, RUE MONTCALM (415 000\$)

CONSIDÉRANT QU'il est opportun que la Ville acquiert l'immeuble industriel du 193, rue Montcalm :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE sur recommandation du directeur général, ce comité accepte et recommande au conseil d'acquérir l'immeuble du 193, rue Montcalm comportant deux bâtiments d'entreposage et un terrain comportant une superficie de 3 226,7 m² aux conditions ci-après.

Le prix d'achat est de 370 000 \$ (taxes en sus) soit 95 % de l'évaluation de la valeur marchande proposée par monsieur Gilles Simard évaluateur agréé en date du mois d'octobre 2001.

Un dépôt de 10 % est exigible par l'acheteur avant le 5 juillet 2002. La vente est faite sans garantie pour défauts cachés, la Ville disposera un délai de 60 jours pour établir la présence de contaminant avec droit d'annuler la présente acceptation.

Le paiement du solde du prix de vente et la prise de possession sont prévus pour le 1^{er} avril 2003.

Le trésorier est autorisé à puiser la somme de 415 000\$ (incluant les taxes nettes et frais de notaire) à même le fonds de roulement et les déboursés nécessaires seront remboursés en versements égaux au fonds de roulement sur une période de trois ans débutant le 1^{er} janvier 2003.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer ledit contrat.

Un certificat du trésorier a été émis le 17 mai 2002.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée.

CE-2002-636* DEMANDE DE SUBVENTION - ALLIANCE TECHPOINT INC.

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la convention intervenue entre la Ville de Gatineau et le Centre local de développement (CLD), une subvention de fonctionnement doit être versée à Alliance TechPoint pour supporter les frais de fonctionnement de cet organisme :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE sur recommandation du directeur général, ce comité recommande au conseil de verser la somme de 50 000 \$ à Alliance TechPoint pour supporter les frais de fonctionnement de cet organisme.

QUE la Ville se retire du parrainage d'Alliance TechPoint et demande à la Corporation de développement économique d'assurer le suivi du plan d'action;

QUE la Ville accepte d'augmenter sa contribution à la Corporation de développement économique de 50 000 \$ par année en autant que la corporation finance un organisme d'entrepreneurship pour le même montant à compter de 2003.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 50 000 \$ à l'ordre de Alliance TechPoint, à l'attention de monsieur Marcel Bleau, 815, boulevard de la Carrière, bureau 202, Hull, Québec J8Y 6T4.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant:

POSTE	DESCRIPTION	MONTANT
62110-972	Développement économique - Ville de Gatineau – subventions	50 000 \$

Un certificat du trésorier a été émis le 17 mai 2002.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée.

CE-2002-637 **RÈGLEMENT HORS COUR - DOMMAGES BORNE D'INCENDIE SUR LE BOUL. MALONEY - WILFRID POIRIER ET AL. 550-22-004360-010**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau a intenté une poursuite contre Wilfrid Poirier Ltée, Hector Plante et Steve Woodbury concernant des dommages causés à une borne d'incendie, propriété de la Ville de Gatineau, située sur le boulevard Maloney Ouest, secteur Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE lesdits dommages s'élèvent à la somme de 4 371,48 \$;

CONSIDÉRANT QUE les négociations entre les procureurs de chacune des parties ont conduit à une entente de règlement hors cour;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de cette entente les défendeurs proposent, pour régler de façon définitive le litige, de payer à la Ville un montant de 2 914,32 \$ incluant le capital et les intérêts, en sus des frais judiciaires comme règlement final sans admission de responsabilité de part et d'autre :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE sur recommandation du directeur général et du contentieux, ce comité accepte de régler hors cour pour un montant de 2 914,32 \$ en capital et intérêts, en sus des frais judiciaires, la poursuite intentée par la Ville de Gatineau contre Wilfrid Poirier Ltée, Hector Plante et Steve Woodbury devant la cour du Québec du district de Hull et portant le numéro 550-22-004360-010.

De plus, ce comité autorise M^{me} Croline Simard à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents requis pour donner suite audit règlement hors Cour.

Un certificat du trésorier a été émis le 17 mai 2002.

Adoptée.

CE-2002-638 CONFIRMATION DE MANDATS - SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIERIE - PLANS ET DEVIS- SURVEILLANCE AVEC RÉSIDENCE - ÉTUDES - DIVERS CONSULTANTS

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QU'en vertu des dispositions des résolutions numéro CE-2002-223 et CE-2002-299, ce comité :

1. Confirme les mandats de services professionnels suivants :
 - a) Mandat accordé au Groupe Conseil Génivar inc. pour préparer les plans, le cahier des charges et les documents de soumission ainsi que pour effectuer la surveillance avec résidence de tous les travaux de remplacement des conduites d'égout et d'aqueduc se rapportant aux projets suivants :

- EA-15 Remplacement de l'égout et de l'aqueduc sur la rue Duberger;
- EA-20 Remplacement de l'égout sur la rue Cavalière;
- EA-23 Remplacement de l'aqueduc sur la rue Des Flandres;
- EA-25 Remplacement de l'égout et de l'aqueduc sur la rue St-Arthur;

pour un montant maximum d'honoraires de 132 000 \$, incluant les taxes, à être versé en vertu du barème de l'Association des ingénieurs-conseils du Québec.

- b) Mandat accordé à la firme Tecslult inc. pour préparer les plans, le cahier des charges et les documents de soumission ainsi que pour effectuer la surveillance avec résidence de tous les travaux de remplacement des conduites d'égout et d'aqueduc se rapportant aux projets suivants :

- EA-14 Remplacement de l'aqueduc sur la rue Thomas et un bouclage entre Thomas et Harold;
- EA-18 Remplacement de l'aqueduc sur la rue St-Joseph, secteur Gatineau;
- EA-21 Remplacement de l'égout et de l'aqueduc sur la rue Le Plateau;
- EA-22 Remplacement de l'aqueduc sur la rue Séguin;
- EA-31 Remplacement de l'aqueduc sur le chemin Montréal;
- EA-34 Remplacement de l'égout et de l'aqueduc sur la rue Maple (secteur Buckingham).

pour un montant maximum d'honoraires de 159 000 \$, incluant les taxes, à être versé en vertu du barème de l'Association des ingénieurs-conseils du Québec.

- c) Mandat accordé à la firme WSA consultants pour préparer les plans, le cahier des charges et les documents de soumission ainsi que pour effectuer la surveillance avec résidence de tous les travaux de réhabilitation des conduites d'égout et d'aqueduc se rapportant aux projets suivants :

- EA-16 Réhabilitation de l'égout – rue des Anciens (Louis-Riel à Lemoyne);
- EA-17 Alésage et colmatage de l'égout pluvial – rue Paul-Sabatier;
- EA-19 Remplacement de l'aqueduc sur la rue Raoul;
- EA-24 Réhabilitation de l'égout – rue des Fauvettes;
- EA-26 Installation d'anodes cathodiques;
- EA-27 Remplacement de l'aqueduc – boulevard Maloney Ouest
- EA-28 Réhabilitation de l'aqueduc – rue Hilltop

pour un montant maximum d'honoraires de 108 000 \$, incluant les taxes, à être versé en vertu du barème de l'Association des ingénieurs-conseils du Québec.

- d) Mandat accordé à la firme Tecslult inc. pour préparer au besoin, les plans, le cahier des charges et les documents de soumission ainsi que pour effectuer la surveillance avec résidence des travaux de réhabilitation de chaussées se rapportant aux projets suivants :

- RR-06 Rue Gauthier – McLaren à Joseph;
- RR-07 Alexandre-Taché – St-Joseph à du Roussillon;
- RR-10 Boulevard Moussette – St-Raymond à Gamelin;
- RR-12 Chemin Vanier – de la Montagne à 130m vers le sud;
- RR-16 Glenwood – Eastern à Belmont;
- RR-18 Freeman – St-Joseph à la voie ferrée.

pour un montant maximum d'honoraires de 125 000 \$, incluant les taxes, à être versé en vertu du barème de l'Association des ingénieurs-conseils du Québec.

- e) Mandat accordé à la firme Dessau-Soprin inc. pour préparer, les plans, le cahier des charges et les documents de soumission pour la dernière phase du projet de protection des berges du ruisseau Leamy, pour un montant maximum d'honoraires de 108 000 \$, incluant les taxes, à être versé en vertu de l'arrêté en conseil 1235-87 du gouvernement du Québec.
- f) Mandat accordé à la firme Dessau-Soprin inc. pour effectuer la surveillance avec résidence des travaux de construction du bassin de rétention du ruisseau Leamy, pour un montant maximum d'honoraires de 125 000 \$, incluant les taxes, à être versé en vertu du barème de l'Association des ingénieurs-conseils du Québec.
- g) Mandat accordé à la firme Stantec experts-conseils ltée pour effectuer la surveillance avec résidence pour la première phase des travaux de construction du collecteur Mondoux, pour un montant maximum d'honoraires de 144 000 \$, incluant les taxes, à être versé en vertu du barème de l'Association des ingénieurs-conseils du Québec.
- h) Mandat accordé à Jean-François Sabourin et associés pour effectuer différentes études hydrologiques sur le bassin du ruisseau Moore, pour un montant maximum d'honoraires de 107 500 \$, incluant les taxes, à être versé en vertu de l'arrêté en conseil 1235-87 du Gouvernement du Québec.
- i) Mandat accordé à la firme Stantec experts-conseils ltée pour préparer, les plans, le cahier des charges et les documents de soumission pour le bassin de rétention numéro 3.1 du collecteur Paiement, pour un montant maximum d'honoraires de 43 000 \$, incluant les taxes à être versé en vertu de l'arrêté en conseil 1235-87 du gouvernement du Québec.

2. Autorise les firmes à présenter, le cas échéant, pour les approbations requises, les plans se rapportant à ces travaux à toutes les autorités compétentes en la matière.

3. Autorise le trésorier à effectuer le paiement des honoraires en conformité avec le règlement d'emprunt 27-2002.

4. Confirme que les mandats sont conditionnels à l'approbation du règlement d'emprunt 27-2002 par le ministère des Affaires municipales et de la Métropole.

Les fonds à cette fin au montant de 1 051 500\$ (incluant les taxes) seront pris à même le règlement d'emprunt 27-2002 Honoraires professionnels du PTI.

Un certificat du trésorier a été émis le 17 mai 2002.

Adoptée.

CE-2002-639* ARTICIPATION DE LA VILLE DE GATINEAU DANS LE CADRE DU SPECTACLE DE LA FÊTE D'ENVERGURE NATIONALE AU LAC DES FÉES - 9 500 \$ EN CONTRIBUTION FINANCIÈRE.

CONSIDÉRANT QUE le site du lac des Fées sera pour une troisième année l'hôte d'un spectacle d'envergure nationale comme Montréal et Québec le 23 juin 2002;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de la fusion municipale cet événement a été identifié au calendrier des fêtes et festivals comme un événement à conserver;

CONSIDÉRANT QUE selon les recommandations du Comité de transition, la nouvelle Ville de Gatineau conserve le statu quo et reporte en 2002 les contributions qui avaient été offertes aux fêtes et festivals par les cinq anciennes villes en 2001;

CONSIDÉRANT QUE l'événement a reçu en 2001 de la Ville de Hull, de la Ville de Gatineau et de la CUO une contribution totalisant 9 500 \$ ainsi que des services d'une valeur de 10 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE l'événement a déjà reçu une confirmation des demandes en services de 10 000 \$ de la nouvelle Ville de Gatineau (résolution CM 2002 - 163) mais non de sa contribution financière puisque cette dernière était accordée sur une base annuelle;

CONSIDÉRANT QUE l'événement a déjà reçu une confirmation de l'implication du gouvernement du Québec pour les cinq prochaines années;

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE sur recommandation du directeur général, ce comité recommande au conseil d'accepter de reconduire une contribution financière de 9 500 \$ à la Société nationale des québécois et des québécoises de l'Outaouais pour la réalisation de la troisième édition du spectacle d'envergure nationale au lac des Fées le 23 juin 2002.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 9 500 \$ à la Société nationale des québécois et des québécoises à la signature du protocole d'entente.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant:

POSTE	POSTE DESCRIPTION	MONTANT
71519-971	Fête nationale contributions	9 500 \$

Les virements de fonds seront effectués de la façon suivante:

POSTE	DESCRIPTION	DÉBIT	CRÉDIT
99500-999	Projets spéciaux // autres	9 500 \$	
71519-971	Fête nationale // contributions		9 500 \$

Un certificat du trésorier a été émis le 17 mai 2002.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée.

CE-2002-640* ACCEPTATION DU PLAN STRATÉGIQUE INFORMATIQUE 2003-2006 ET MANDAT À LA DIRECTION DES SYSTÈMES D'INFORMATION POUR AMORCER LES TRAVAUX DU PLAN DE TRAVAIL

CONSIDÉRANT QU'à la suite de l'inventaire détaillé des infrastructures technologiques, des procédés et des applications des 6 organisations fusionnées qui a été réalisé en 2001, les infrastructures technologiques et les processus internes dont dispose maintenant la nouvelle Ville de Gatineau sont multiples, incompatibles et ne répondent pas aux besoins de diffusion et d'accès à l'information municipale;

CONSIDÉRANT QUE la Direction des systèmes d'information doit développer une vision stratégique à long terme qui servira de guide au plan directeur informatique permanent;

CONSIDÉRANT QUE la Direction des systèmes d'information doit évaluer les contraintes actuelles et les opportunités futures, optimiser les technologies disponibles dans un cadre normatif spécifique pour l'organisation et assurer la pérennité des développements technologiques futurs;

CONSIDÉRANT QUE la Direction des systèmes d'information doit développer des moyens novateurs pour harmoniser les infrastructures technologiques et les processus internes afin de faciliter la diffusion et l'échange de l'information entre les élus, les gestionnaires municipaux et les citoyens;

CONSIDÉRANT QUE les estimations budgétaires retrouvées au plan stratégique seront révisées en fonction des négociations et des alliances stratégiques;

CONSIDÉRANT QUE toutes recommandations subséquentes au plan stratégique et au plan directeur devront obtenir, au préalable, l'approbation du conseil municipal:

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE sur recommandation du directeur général, ce comité accepte et recommande au conseil le plan stratégique informatique 2003-2006 faisant partie intégrante de la présente résolution et mandate la Direction des systèmes d'information pour amorcer les travaux du plan de travail.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée.

CE-2002-641 AUTORISATION DE BARRAGES ROUTIERS-ACHAT DE MATÉRIELS DE SÉCURITÉ - 10 560 \$

CONSIDÉRANT QUE le comité exécutif a mandaté le Service des loisirs, sports et vie communautaire pour consulter les organismes qui ont organisé en 2001 des barrages routiers afin de regrouper les barrages routiers;

CONSIDÉRANT QUE le comité exécutif mandatait également le Service de police pour identifier les intersections où la tenue des barrages routiers serait permise;

CONSIDÉRANT QUE le regroupement des barrages routiers en sept dates pendant l'année requiert l'augmentation de l'inventaire du matériel de sécurité nécessaire à la tenue de ces barrages :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE sur recommandation du directeur général, ce comité autorise les barrages routiers suivants aux mêmes intersections, moyennant les conditions énumérées;

Les organismes doivent respecter les directives de sécurité émises par le Service de police;

Les organismes dégagent la Ville de toutes responsabilités pour tous incidents pouvant résulter de la tenue du barrage routier et à cet effet, les organismes doivent souscrire une police d'assurance responsabilité de 2 000 000 \$ nommant la Ville comme co-assurée et signer tous les documents pertinents à cet effet :

DATES	SECTEURS	ORGANISMES
8 juin	Hull	Les Braves du coin
8 juillet	Hull	Club Kiwanis de Hull
31 août	Hull	Club Rotary de Hull
5 octobre	Hull	Club Richelieu de Hull
9 novembre	Hull	Club Optimistes des Hautes-Plaines
1 jour début décembre	Hull et Gatineau	La Guignolée de l'Espoir

Recommande l'achat d'équipement de sécurité d'une valeur de 10 560 \$ pour augmenter le niveau de sécurité des bénévoles lors des barrages routiers.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant:

POSTE	DESCRIPTION	MONTANT
71120-649	Gestion des centres communautaires autres pièces	10 560 \$

Les virements de fonds seront effectués de la façon suivante:

POSTE	DESCRIPTION	DÉBIT	CRÉDIT
99500-999	Projets spéciaux // autres		
71120-649	Gestion des centres communautaires // autres pièces	10 560 \$	10 560 \$

Un certificat du trésorier a été émis le 17 mai 2002.

Adoptée.

CE-2002-642 **AUTORISATION - PARTICIPATION DES MEMBRES DU CONSEIL AU TOURNOI DE GOLF DE LA FONDATION DU CARREFOUR DE LA MISÉRICORDE - DISTRICTS ÉLECTORAUX 9, 10, 11, 12 ET 14**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise Simon Racine, Thérèse Cyr, Paul Morin, Joseph De Sylva et Aurèle Desjardins à participer au tournoi de golf de la Fondation du Carrefour de la Miséricorde, qui aura lieu le 27 mai 2002 au club de golf de Touraine.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 230 \$ à la Fondation du Carrefour de la Miséricorde, à l'attention de monsieur Bernard W. Morrissette, 325, boul. St-René Ouest, Gatineau (Québec) J8P 2V9.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants:

POSTE	DESCRIPTION	MONTANT
11400-972-40009	Enveloppe discrétionnaire des élus subventions	30 \$
11400-972-40010	Enveloppe discrétionnaire des élus subventions	50 \$
11400-972-40011	Enveloppe discrétionnaire des élus subventions	50 \$
11400-972-40012	Enveloppe discrétionnaire des élus subventions	50 \$
11400-972-40014	Enveloppe discrétionnaire des élus subventions	50 \$

Un certificat du trésorier a été émis le 17 mai 2002.

Adoptée.

CE-2002-643* **MODIFICATIONS À LA POLITIQUE SALARIALE ET RECUEIL DES CONDITIONS DE TRAVAIL DES EMPLOYÉS CADRES DE LA VILLE DE GATINEAU**

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a adopté, par sa résolution CM-2001-57, la politique salariale et le recueil des conditions de travail des employés cadres de la ville de Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE la politique salariale et le recueil des conditions de travail des employés cadres de la ville de Gatineau doit être modifiée :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil de modifier sa résolution numéro CM-2001-57 et d'adopter les modifications montrées à l'annexe ci-jointe relatives à la politique salariale et au recueil des conditions de travail des employés cadres de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même les différents postes budgétaires concernés jusqu'à concurrence des sommes disponibles au budget.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée.

M^e YVES DUCHARME
Maire et président
Comité exécutif

M^e SUZANNE OUELLET
Greffier et secrétaire
Comité exécutif